



## CERTAINS PROBLEMES DE LA FORMATION MUSICALE EN ALGERIE

UNELE PROBLEME ALE EDUCAȚIEI MUZICALE ÎN ALGERIA

---

G.M. DZHERDIMALIEVA,  
docteur ès philosophie,  
République Algérienne

---

*În articolul „Unele probleme ale învățămîntului muzical în Algeria”, autorul scoate în evidență problemele stringente ale educației muzicale în această țară. Soluționarea lor se află în funcție de un șir de factori de ordin obiectiv. Sunt propuse unele căi eficiente, care țin atît de formarea inițială, cît și de formarea continuă a cadrelor didactice în domeniul pedagogiei muzicale, cum ar fi organizarea cursurilor pregătitoare de un an la facultățile respective, în care studenții fără pregătire muzicală vor asimila cunoștințele muzicale elementare, perfecționarea calitativă continuă a tinerilor muzicieni ș.a.*

Nous sommes d'avis ferme qu'il n'y a aucune nécessité de démontrer que l'enseignement musical a une spécificité comparable à rien, qui prend son début dans la nature de l'art, et par conséquent ne peut pas être mécaniquement transféré aux conditions de la formation ordinaire de l'école supérieure. La formation et l'éducation du musicien est loin d'être pareille à celle de l'ingénieur, du biologiste ou du physicien. Peut-être cela sonne-t-il un peu catégorique, mais le musicien ne peut pas être médiocre, ou pire encore, mauvais – il doit être ou bon, ou ne pas être du tout. D'ici on voit que le problème primordial, auquel nous nous heurtons dans l'enseignement de la musique, où que ce soit, en Algérie, y compris, c'est aussi le problème de la formation qualitative des musiciens – professionnels habiles et compétents, capables de réaliser leur génie créateur dans n'importe quelles conditions sociales, dans n'importe quel milieu professionnel et devant toute espèce de public.

C'est une tâche assez difficile et personne n'a encore réussi à trouver la voie universelle uniquement possible de sa solution. La situation est explicable, car cette solution dépend de plusieurs facteurs objectifs.

La pratique pédagogique de longue haleine en Algérie a suggéré à l'auteur du présent article certaines généralisations, qui pourraient provoquer un vif intérêt et serviraient d'impulsion pour un dialogue animé et constructif entre les professeurs, l'administration et le ministère, c'est-à-dire entre tous les groupes formant le système de l'enseignement musical dans le pays. Ainsi, ayant analysé les circonstances dans lesquelles on forme les musiciens actuels en Algérie, nous avons tenté de désigner certains aspects, les directions principales, selon lesquelles, à notre avis, peut et doit se développer le processus de la formation musicale.

Avant tout, on a avancé une série de recommandations méthodologiques, les plus importantes, à notre

avis, devenues le point de départ pour la discussion du Projet du Standard d'Etat de la formation supérieure musicale en Algérie, qui, s'il lui faut recevoir le droit à l'existence, deviendra le document réglementaire contenant les buts, les tâches, le contenu et les méthodes assurant le fonctionnement réel du procès d'instruction musicale en voie de son universalisation ultérieure.

C'est, pour ainsi dire, un programme - maximum, dont la réalisation est conçue pour plusieurs années. Quant au programme - minimum, c'est, avant tout, la création, dès aujourd'hui, des conditions optima pour la réalisation fructueuse du système de la formation musicale, y compris l'école supérieure. Ainsi, on parle, avant tout, de l'élimination la plus rapide de la non-conformité qu'il y a entre les exigences assez hautes, présentées par la société moderne algérienne envers le musicien - le musicologue, l'interprète, le compositeur, le critique, etc. et ce niveau minimisé, qui est formé chez les musiciens débutant dans différentes écoles, que ce soit la capitale ou une ville provinciale. Il n'y a pas de plan strictement organisé, selon lequel on doit aligner tout le système de la formation musicale, il n'y a pas de programmes communs coordonnés, sur lesquels doit se fonder le procès lui-même de l'enseignement, mais l'essentiel est qu'il n'y pratiquement pas de bons spécialistes, ou il y en a très peu qui soient responsables de l'avenir de la jeunesse commençant leur voie dans l'art musical.

Qu'est-ce que nous avons comme résultat ? Nous avons, par exemple, ce que dans la classe, où on fait de telles disciplines musicales théoriques complexes, comme l'harmonie, l'analyse des œuvres musicales et la polyphonie il y a des jeunes gens qui n'ont au

moins quelques connaissances des notions dans le domaine de la théorie musicale, bien que plusieurs d'entre eux aient déjà suivi des cours de formation musicale initiale. Pour eux, il faut partir dès le début, ce qui prend beaucoup de temps. D'autres étudiants formés, en particulier, à l'Institut régional de musique et ses filiales, perdent en vain le temps, mais le programme d'enseignement reste, dans une grande mesure, irréalisé.

D'autre part, il est tout à fait évident que pour les spécialistes qui ont reçu une formation secondaire, mais sans une formation musicale satisfaisante, on doit créer des conditions spéciales. Personne ne peut empêcher leur désir d'apprendre la musique, au contraire, il est nécessaire par tous les moyens de les encourager et les soutenir, car ils ne peuvent pas se trouver dans une même salle de conférence avec des étudiants ayant déjà une base musicale. Autrement, ils sont condamnés de rester toujours en arrière des camarades, et ceux-là, comme on l'a déjà dit, maîtriseront le programme partiellement et à un rythme ralenti. Mais le programme est unique et son exécution est l'affaire obligatoire, indépendamment des conditions de l'activité pédagogique. Mais les conditions sont : il n'y a pas assez de spécialistes compétents pour assurer le fonctionnement normal du procès d'études avec la coexistence parallèle des groupes d'étudiant avec un niveau différent de maîtrise musicale.

Cependant on peut trouver une solution réelle de l'impasse formée : il est clair que le problème bute contre l'absence des écoles musicales spécialisées, responsables pour la formation du potentiel professionnel du musicien de demain, qui à présent sont absentes en Algérie, et on ne sait pas, quand il y en aura. On ne peut pas espérer qu'elles

apparaissent dans le temps prochain, bien que, avec une attitude sérieuse envers le problème apparu, on puisse créer, par des efforts communs, une école musicale spécialisée de onze ans ou un collège musical auprès de l'Institut d'Etat de musique. Alors les examens d'entrée à l'Institut d'Etat de musique seront organisés en base de concours entre les promus de l'Institut régional de musique et ceux de l'école musicale spécialisée. Alors la formation des spécialistes à l'école supérieure deviendra réellement prestigieuse. Les examens d'admission et les concours serviraient de tamis et arrêteraient tout candidat qui n'a rien à voir dans le monde de l'art musical.

Pour le moment l'enseignement est conduit, en particulier dans l'Institut d'Etat, qui à présent est la seule institution supérieure d'études musicales en Afrique du Nord, selon différents niveaux, mais dans le même groupe : les étudiants n'ayant pas d'études musicales, et il y en a beaucoup, les étudiants « avancés », par exemple, ceux-ci maîtrisant déjà l'abc de la mentalité harmonieuse ; mais il y en a aussi de ceux, qui étudient, parallèlement avec les derniers, les sons non accordés et la modulation dans le cadre de la théorie de la musique.

Incontestablement, tout dépend du cas concret : il y a des étudiants, qui à la sortie de l'Institut régional de musique, sont incapables de se manifester, et vice versa, il y en a des jeunes gens doués et laborieux, qui, guidés par le professeur, dans un court délai, ont pu obtenir des résultats impressionnants. Certes, il est agréable pour n'importe quel professeur d'observer les fruits réels du travail obtenus par un travail échinant, mais d'autre part, personne ne niera que l'enseignement dans des circonstances pareilles demande une

flexibilité professionnelle spéciale, des efforts supplémentaires de son côté, et l'essentiel, une haute maîtrise pédagogique dont la majorité est dépourvue, malheureusement.

Pour éviter toutes ces difficultés professionnelles et nombre d'autres qui leur sont analogues, il est nécessaire, à notre avis, de créer une section préparatoire d'au moins une année d'enseignement, au cours de laquelle les étudiants sans formation de base pourraient assimiler les notions musicales élémentaires à l'aide d'une méthode accélérée, car même en les divisant en groupes différents, en fonction de leur niveau, le cycle musical de quatre ans d'études serait insuffisant. En d'autres termes, il faut convenir sur la décision de cette question d'une manière différenciée et non formelle, quand toute la responsabilité des résultats positifs dépend du professeur obligé de se mettre à « la navigation libre » et de chercher lui-même, à partir de ses ressources, la solution des situations professionnelles complexes.

C'est quand même, seulement une des voies possibles pour la solution du problème, la question du « lendemain », tandis que la nécessité de la création de la base d'études pour la formation du musicien est déjà mûre pour être tranchée aujourd'hui. Mais, puisque dans son règlement il faut se servir d'autres moyens non traditionnels, c'est-à-dire sans la triade obligatoire « école – collège – école supérieure », ici, à notre avis, on peut utiliser deux voies réelles, dont une est liée, en particulier, à offrir un champ large pour l'activité des professeurs – musiciens expérimentés dans les écoles de l'enseignement musical initial pour ainsi dire dans les studios nommés en Algérie conservatoires, où à présent, travaillent essentiellement des promus et des

spécialistes non diplômés incapables, dans la plupart des cas, de cultiver chez les étudiants les notions élémentaires de la théorie musicale. Il faut se rappeler comment on le fait, par exemple, en Russie : les meilleurs professeurs – professionnels forment les cadres musicaux à partir de l'École Centrale de Musique ou des écoles musicales et en finissant par le conservatoire.

Un autre côté de la formation qualitative des futurs musiciens est lié à l'absence, à présent, de l'échange régulier de l'expérience pratique entre les spécialistes travaillant dans des régions différentes du pays, par la participation constante des professeurs aux conférences, aux séminaires, aux leçons publiques, aux examens d'état, etc. Une pratique semblable est réalisée partiellement, mais pas au volume total. Cependant, les professeurs – musiciens de la capitale ont quoi partager avec les autres spécialistes : pendant plusieurs années de génie créateur ils ont acquis un professionnalisme à en faire part – il y a de tels musiciens dans la province de même. Des liaisons de ce type entre diverses écoles de l'Algérie, sans doute, peuvent contribuer non seulement à améliorer le niveau de la formation musicale, mais aussi, ce qui n'est pas moins important, à l'intégration du procès de l'enseignement musical et de l'éducation dans le système éducationnel général.

Il est nécessaire de prendre en considération aussi le fait que la formation de la base d'études pour la préparation des futurs musiciens est indissolublement liée au problème du reclassement des promus des écoles musicales supérieures ayant reçu une spécialisation diverse, y compris celle de « musicologue, professeur ». Plusieurs d'entre eux continuent l'enseignement et travaillent

dans d'autres pays du monde, et, malheureusement, seulement quelques-uns, à cause de l'absence des postes de travail, restent en Algérie. Il se trouve qu'on forme les effectifs pour l'étranger, et, si une telle situation se prolonge, certes, la question sur le développement de la formation musicale en Algérie restera parole vaine.

Donc, quel tableau de la situation avons-nous ? Le bon musicien devient un cas rare, et les spécialistes médiocres – de plus en plus nombreux. Il faut honnêtement reconnaître qu'assez souvent, des écoles musicales de la capitale, sans parler des autres, lancent dans la vie créatrice des jeunes gens non prêts à une activité professionnelle indépendante, que ce soit pédagogique, exécutive, etc. Outre cela, ce fait risque de devenir un certain modèle, le critère, la norme au-delà de laquelle il est très difficile d'échapper dans notre réalité, quand les philosophes, les sociologues, les psychologues, les critiques d'art, les professeurs – musiciens parlent de la personnalité du futur spécialiste possédant l'ensemble entier des qualités professionnelles et individuelles nécessaires, dont l'inoculation et le perfectionnement est notre tâche obligatoire, si nous voulons vraiment ne pas rester en arrière du niveau de la formation musicale moderne.

Certes, parler de l'introduction de tous les phénomènes novateurs caractéristiques pour le procès artistique mondial au système d'instruction de l'Algérie est têt encore, dans une certaine mesure, prenant en considération une série de problèmes sans solution. Mais personne n'interdira à aspirer à ce qu'ils deviennent une norme de la vie musicale de demain. Il faut commencer ici, comme nous l'avons déjà remarqué, avant tout, par l'amélioration substantielle du niveau de la formation

musicale initiale – seulement de cette manière on peut trouver la solution au problème de l'éducation des musiciens professionnels compétents.

Il est clair que les problèmes liés au développement et au fonctionnement fructueux du procès de l'enseignement, sont très vastes et divers, et, certes, dans les limites d'un l'article si court il est impossible d'embrasser tous leurs aspects. Nous soulignerons que dans notre tâche n'entraîne pas de donner les « recettes » prêtes des solutions pour tous les problèmes apparus et accumulés ces dernières années, car c'est impossible. Il faudrait encore beaucoup de temps pour obtenir des résultats définis. Notre but est d'attirer l'attention sur les points les plus « douloureux » battant au centre du système de la formation musicale et de l'éducation en Algérie, dont le sort, on voudrait croire, n'est pas indifférent pour ceux qui participent directement ou indirectement à sa transformation qualitative.

*Octombrie, 2005*



Papiuc E.



Poting A.